

Enquête **EXPERT** EXposition aux **P**esticides **PERT**urbateurs Endocriniens

Enquête **EXPERT** 7 : des pesticides perturbateurs endocriniens dans des mueslis*

7^{ème} volet

Octobre 2016



François Veillerette, Porte-parole
06 81 64 65 58 • francois@generations-futures.fr

Nadine Lauverjat, coordinatrice
06 87 56 27 54 • nadine@generations-futures.fr

*Et autres mélanges céréales/fruits secs du petit-déjeuner

SOMMAIRE

SYNTHESE	2
INTRODUCTION	3
L'ENQUETE EXPERT 7	4
POURQUOI CETTE ENQUETE ?	4
PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE : ECHANTILLONNAGE ET MOLECULES	5
ECHANTILLONS ANALYSES ET PROVENANCE	5
LABORATOIRE ET METHODOLOGIE	5
DONNEES UTILISEES POUR L'INTERPRETATION DES RESULTATS	5
PBO : POINT SUR UNE MOLECULE A PART	5
LES RESULTATS	6
DONNEES GENERALES	6
LES DONNEES SUR LES PE ET CMR	7
LE TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS	9
CONTEXTE ET DEMANDES	12
RAPPEL DES FAITS	12
DEMANDES	12
AGIR	13
MISE EN GARDE SUR LES LIMITES DE L'ENQUETE	13
CE QU'IL FAUT SAVOIR DE MANIERE GENERALE	14
CONTEXTE GENERAL SUR LES PESTICIDES	14
LE MARCHE	14
LA REGLEMENTATION	14
LES PESTICIDES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS	15
QU'EST-CE QU'UN PE ?	15
OU TROUVE-T-ON LES PE ?	15
LES PESTICIDES PE	15
LES CEREALES A PAILLE	15
SAU ET INDICATEUR DE FREQUENCE DE TRAITEMENTS (IFT)	15
RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES CEREALES	16
LES FRUITS : IFT	17
POMMES	17
RAISINS	17
LES CEREALES DU PETIT-DEJEUNER	18
LE MARCHE FRANÇAIS	18
LA CONSOMMATION DES CEREALES DU PETIT-DEJEUNER	18
ANNEXE : LETTRE TYPE ADRESSEE AUX MARQUES	19

Générations Futures, association loi 1901, sans but lucratif, membre du Rassemblement pour la planète est agréée par le ministère de l'Ecologie. Elle est spécialisée sur la question des pesticides, leurs risques sanitaires et environnementaux et sur leurs alternatives. Pour dénoncer l'impact et l'exposition aux pesticides, Générations Futures mène régulièrement des campagnes d'analyses.

NOS PARTENAIRES



HEAL, rassemble plus de 70 ONG de tous horizons et ce dans plus de 25 pays européens. Ce réseau met en avant les liens entre l'environnement et santé afin de promouvoir une politique plus protectrice.



PAN est un réseau d'ONG travaillant sur les risques liés à l'exposition et l'utilisation des pesticides.

NOS SOUTIENS

Pour réaliser ce 7^{ème} volet de l'enquête EXPERT, qui comptera un autre rapport dans les mois à venir, nous pouvons compter sur le soutien de **European Environment and Health Initiative** et de nos fonds propres.

Synthèse

Enquête EXPERT 7 : EXposition aux Pesticides PERTurbateurs endocriniens

Quelles expositions aux pesticides perturbateurs endocriniens au quotidien ?
7^{ème} volet de l'enquête de Générations Futures sur les pesticides perturbateurs endocriniens.

Pesticides PE. Les Perturbateurs Endocriniens (PE) sont des substances d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire de nombreux effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants. De nombreux pesticides ou biocides sont des perturbateurs endocriniens avérés ou fortement suspectés.

Agir maintenant. Afin de montrer l'urgence de l'action préventive dans ce domaine des PE, Générations Futures a réalisé une série de rapports basés sur des analyses et enquêtes fouillées montrant l'omniprésence de très nombreux PE dans notre environnement engendrant une exposition importante de la population à ces PE : ce sont les rapports EXPERT (pour EXposition aux Pesticides PERTurbateurs endocriniens).

Un rapport ciblé. Le rapport EXPERT 7¹ s'intéresse à l'une des voies d'exposition les plus importantes pour les non-utilisateurs de pesticides : l'alimentation. Il cible tout particulièrement un repas considéré comme essentiel : le petit-déjeuner. Ce repas doit couvrir à lui seul ¼ des besoins énergétiques dont le corps a besoin dans la journée². Ce repas devrait se composer notamment d'un produit céréalier dont font partie les mélanges à base de céréales de type muesli. Notre association s'est donc intéressée à ce produit de consommation courante. Nous avons acheté et fait analyser 15 [paquets](#) de muesli aux fruits (ou assimilés) non bio et 5 bio.

Les résultats sont sans appel ! 100 % des échantillons non bio analysés contiennent des résidus de pesticides, aucun des échantillons bio analysés n'en contient ! Tous les échantillons non bio ont des résidus de pesticides suspectés être PE³. Quelques chiffres :

- Dans les 15 échantillons non bio testés, 141 résidus ont été retrouvés au total dont 70 ont pu être quantifiés. Parmi ces 141 résidus, 81 sont des PE suspectés soit 57.44% du total.
- 9,4 résidus en moyenne ont été trouvés dans les échantillons non bio (l'échantillon ayant le plus de résidus en contenait 14 – ceux en ayant le moins en avaient 6). On trouve en moyenne 5,4 pesticides suspectés PE dans les échantillons non bio analysés.
- 0.177 mg/kg : c'est la concentration moyenne de résidus quantifiés par échantillon non bio analysé soit 354 fois la Concentration maximale admissible (CMA) tolérée dans l'eau de boisson pour l'ensemble des pesticides !

« *Chaque nouveau rapport réalisé par notre association vient démontrer l'urgence à agir. Celui-ci révèle encore l'exposition de la population à de trop nombreux résidus de pesticides perturbateurs endocriniens suspectés pouvant agir à des doses très faibles.* » déclare F. Veillerette, porte-parole de Générations Futures. « *La Commission européenne a dévoilé en juin les critères permettant de définir les perturbateurs endocriniens, mais cette définition est très loin d'être à la hauteur des enjeux sanitaires en matière de protection des populations. L'omniprésence des cocktails de perturbateurs endocriniens dans notre environnement est confirmée par ce rapport. Cela doit impérativement être pris en compte par la Commission européenne qui doit revoir ses critères pour les rendre réellement protecteurs*⁴. » conclut-il.

¹ Retrouvez le rapport complet <http://www.generations-futures.fr/expert/expert7-ras-le-bol>

² <http://www.mangerbouger.fr/Le-Mag/Bien-etre/Un-bon-petit-dejeuner-pour-des-matins-boostes>

³ Selon la liste TEDX

⁴ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/lettre-segolene-royal/>

Introduction

Les Perturbateurs Endocriniens (PE) sont des substances d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire de nombreux effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants, détaillés plus loin dans ce rapport. Le fœtus et le jeune enfant sont les plus menacés par ces substances. De nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens avérés ou fortement suspectés.

Il est urgent d'agir dès aujourd'hui pour réduire au maximum l'exposition du public à ces substances PE. Le rapport de l'OMS et du PNUE de 2012⁵ rappelle l'impact des PE sur la santé publique et souligne cette urgence à agir. C'est à cette réduction de l'exposition aux PE de la population qu'appelle le Parlement européen par l'adoption le 14 mars 2013 du rapport Westlund sur la protection de la santé publique contre les PE. Le rapport exige entre autres la réduction des expositions aux PE et une révision de la stratégie européenne sur les PE tournée vers l'action préventive. En France, une stratégie nationale sur les PE (SNPE) a été élaborée au travers de réunions réunissant des ONG, des industriels, des agences et des représentants de différents ministères (écologie, santé ou encore recherche). Mais si cette SNPE est intéressante, elle reste non contraignante et ne s'est d'ailleurs pas du tout traduite dans la loi de Santé adoptée en 2014 si ce n'est le concept d'exposome qui est apparu à l'article 1^{er}.

L'urgence est là ainsi que le besoin d'agir et le Président F. Hollande lors de l'ouverture de la conférence environnementale le 14/09/12 déclarait : « *Nous découvrons chaque jour un peu plus les risques associés à des polluants mal appréhendés comme les perturbateurs endocriniens qui agissent sur la fertilité ou la croissance. Ce sont des questions de société essentielles pour les Français qui veulent être informés, prévenus, protégés, on les comprend, pour ce qui concerne notamment la santé de leurs enfants.* »

Afin de montrer l'urgence de l'action préventive dans ce domaine des PE, Générations futures a décidé de réaliser une série de plusieurs rapports basés sur des analyses et enquêtes fouillées montrant l'omniprésence de très nombreux pesticides PE dans notre environnement qui engendre une exposition très importante de la population à ces PE : ce sont les rapports EXPERT (pour EXposition aux Pesticides PERTurbateurs endocriniens) dont vous tenez le septième opus entre les mains. Pour rappel, nos précédents rapports :

- Volet 1 : Mars 2013 – L'exposition des enfants aux insecticides PE
- Volet 2 : juillet 2013 - Des pesticides interdits et des PE dans des fraises.
- Volet 3 : Avril 2014 - Quelles expositions de nos enfants aux résidus de pesticides PE ?
- Volet 4 : Mars 2015 - 21 PE en moyenne chez des femmes en âge de procréer !
- Volet 5 : Septembre 2015 – Les pesticides PE dans les salades.
- Volet 6 : Février 2016 – L'exposition au domicile à travers l'analyse des poussières
- Volet 7 : Octobre 2016 – Des pesticides PE dans des mueslis

Notre demande est simple et basée sur un objectif à terme ambitieux : **demain, aucun organisme ne devra contenir de perturbateurs endocriniens afin de protéger la santé des enfants à naître...** et cet objectif est celui que défendait J. Kerry, actuel Secrétaire d'Etat des Etats-Unis alors Sénateur, dans une proposition de loi en 2009 !

⁵ 'State of the science of endocrine disrupting chemicals - 2012' OMS/PNUE 2012.

L'enquête EXPERT 7

Pourquoi cette enquête ?

La question des perturbateurs endocriniens est aujourd'hui devenue centrale dans les débats touchant à la santé environnementale. En France, sur proposition de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, et après concertation de diverses parties prenantes dont les associations, le CNTE (Conseil National de Transition Ecologique) a adopté le 29 avril 2014 une Stratégie nationale sur les PE (SNPE) qui, bien qu'intéressante dans le contenu, reste insuffisante dans les faits.

Un rapport parlementaire sur les PE qui alerte

A la suite de l'adoption à l'Assemblée nationale d'un rapport d'information⁶ de la commission des affaires européennes sur la Stratégie européenne sur les Perturbateurs Endocriniens le 25 février 2014, à l'initiative de Jean-Louis Roumégas, ce dernier expliquait : « *Le consensus scientifique est désormais clairement établi : les perturbateurs endocriniens présents dans d'innombrables produits de consommation courante sont toxiques même à très faible dose, en particulier pour les populations vulnérables comme les femmes enceintes, les enfants et les adolescents.* ». Nos associations, auditionnées pour l'occasion, saluaient le contenu de ce rapport et appelaient, à la lumière des points essentiels soulevés dans le document, le Gouvernement français à réagir de toute urgence sur cette thématique des PE.

L'UE, de son côté, a révisé ses règles d'homologation des pesticides en 2009 en édictant un nouveau Règlement sur la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (Règlement EC 1107/2009, appliqué en juin 2011). Pour la 1^{ère} fois, ont été adoptés dans le cadre de ce Règlement des « critères d'exclusion » de certaines substances présentant des dangers intrinsèques pour la santé ou

l'environnement. Pour les PE, le principe est qu'une substance pesticide ne peut pas être approuvée si elle a « *des effets perturbateurs endocriniens pouvant être néfastes pour l'homme.* »

La Commission européenne (CE) - qui devait proposer des critères pour le 14 décembre 2013 - **a enfin dévoilé en juin 2016 ses propositions de critères permettant de définir les PE. Et ce que la CE nous a proposé est une véritable déception !**

Les Etats-membres et les élus doivent tout faire pour que la CE revoie sa copie !

En effet, ces critères nécessiteront un niveau de preuve tellement élevé pour obtenir le classement PE qu'on peut sans peine imaginer que de nombreux pesticides PE suspectés passeront allègrement entre les mailles du filet. De plus, ces critères ouvrent la voie à de nombreuses dérogations. Ces deux points nous laissent craindre que la santé humaine ne sera pas convenablement protégée de ces substances dangereuses. « *L'exigence formelle de preuve sur l'Homme et les nouvelles dispositions en matière de dérogations sont une scandaleuse régression politique dans ce dossier.* » déclarait François Veillerette, porte-parole de Générations Futures en juin⁷. « *En effet, les avancées de 2009 consistaient à la prise en compte du principe de précaution par l'exclusion des PE sur leurs caractéristiques de danger propres. Ce principe vient d'être piétiné par la CE.* ». concluait-il alors. D'autant que depuis, une analyse juridique tendrait à démontrer que le projet de la CE serait illégal⁸.

L'urgence est à l'action et la précaution ! Ce nouveau volet de notre enquête EXPERT vient témoigner, encore, de l'omniprésence de ces résidus dangereux pour notre santé, tout particulièrement pour les populations les plus vulnérables que sont les femmes enceintes et les jeunes enfants.

⁶ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/europe/rap-info/i1828.pdf>

⁷ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/perturbateurs-endocriniens-definition-des-criteres/>

⁸ <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/opinion/le-projet-de-la-commission-visant-a-identifier-les-perturbateurs-endocriniens-est-illegal-insuffisant-et-dramatiquement-tardif-estime-alice-bernard/>

Présentation de la méthodologie : échantillonnage et molécules

Echantillons analysés et provenance

Nous avons acheté les paquets de céréales de type muesli et assimilés dans des supermarchés de la région Haut-de-France (Leclerc Trie Château, Intermarché St Paul et Goincourt, Auchan Beauvais Allonne, Carrefour Ons-en-Bray). Il s'agit des produits suivants (en vert les bio) :

- ✓ All Bran Fruit' fibres Kellogg's
- ✓ Crousty 4 fruits Auchan
- ✓ Muesli (pétales de blé) Fruits et Fibres Auchan
- ✓ Muesli Alpen sans sucre ajouté
- ✓ Muesli Bran Form fruits secs Brin de jour
- ✓ Muesli Carrefour 7 fruits
- ✓ Muesli Carrefour Fruits et Fibres
- ✓ Muesli Classic morceaux de fruits Chabrior
- ✓ Muesli croustillant aux fruits Brin de Jour
- ✓ Muesli Jordans Country Crisp céréales complètes fruits et noix
- ✓ Muesli Jordans Suprême 40% fruits
- ✓ Muesli Kellogg's Country Store
- ✓ Muesli Kellogg's Extra pépites crunchy muesli
- ✓ Nestlé Fitness 5 fruits
- ✓ Spécial Muesli 30% fruits et noix Jordans
- ✓ Muesli Bio 7 fruits Auchan
- ✓ Muesli Bio aux fruits Bjorg
- ✓ Muesli Bio croustillant 4 céréales et fruits secs Bio Village
- ✓ Muesli Bio croustillant aux 7 fruits Terre et céréales Bio
- ✓ Muesli Bio Jordans aux fruits et noix

Nous avons donc acheté et fait analyser 15 mueslis non bio et 5 bio.

Laboratoire et méthodologie

Les analyses ont été réalisées par un laboratoire spécialisé dans la recherche de pesticides. Ce laboratoire est certifié et accrédité pour l'analyse des pesticides et des contaminants dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale. Il a appliqué la méthode multi résidus par GC-MS/MS et LC-MS/MS ciblant plus de 500 composés pour la quantification de pesticides dans les fruits et légumes, les céréales, les sols et l'eau.

Le laboratoire a transmis par email les résultats d'analyse à Générations Futures. Ceux-ci ont été

reportés dans un tableau Excel. Certaines molécules ont pu être détectées et quantifiées. D'autres ont été détectées mais à des niveaux inférieurs aux limites de quantification et figurent comme « trace » dans le tableau.

Données utilisées pour l'interprétation des résultats

• Les résultats ont été examinés afin de vérifier la propriété éventuelle de perturbateur endocrinien des résidus trouvés. Aucune liste officielle de pesticides PE n'existant à ce jour, le travail a donc été réalisé à partir de la base de données TEDX. La Liste TEDX des perturbateurs endocriniens 'potentiels' est une base de données des produits chimiques ayant le potentiel d'affecter le système endocrinien. La liste TEDX présente les produits chimiques pour lesquels au moins une étude, revue par des pairs, montrant un effet de perturbation endocrinienne a été publiée. A ce jour, la liste TEDX compte environ 1000 substances « perturbateurs endocriniens potentiels ». Le site TEDX a été conçu par la scientifique Theo Colborn, co-auteur du livre « L'homme en voie de disparition ? » et considérée comme la scientifique pionnière dans ce domaine des perturbateurs endocriniens.

• Il n'y a pas eu de recherche sur les usages autorisés ou non sur la culture des résidus retrouvés ou d'éventuels dépassements de Limites Maximales en Résidus (LMR). Le produit étudié étant un mélange de différents ingrédients, il est impossible de savoir duquel proviennent précisément les résidus.

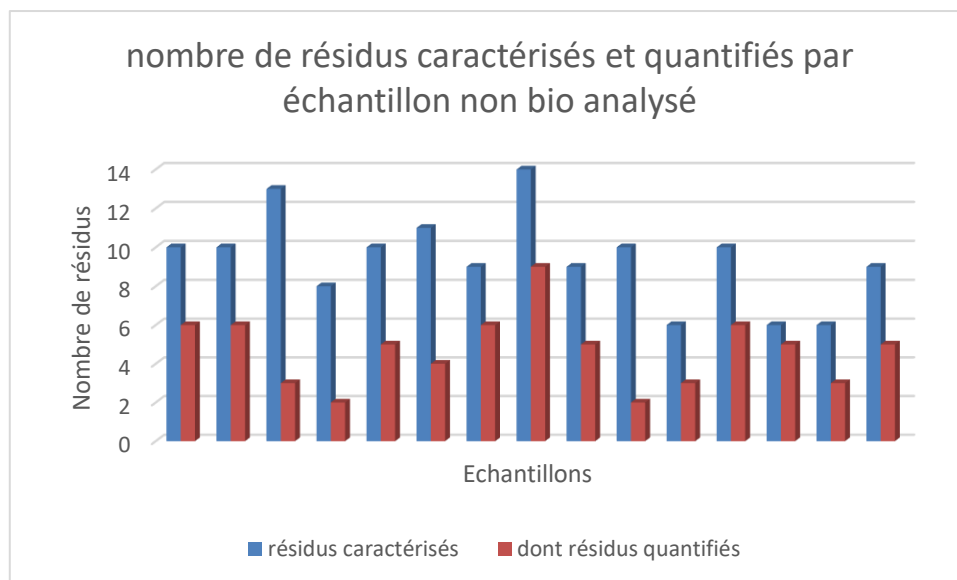
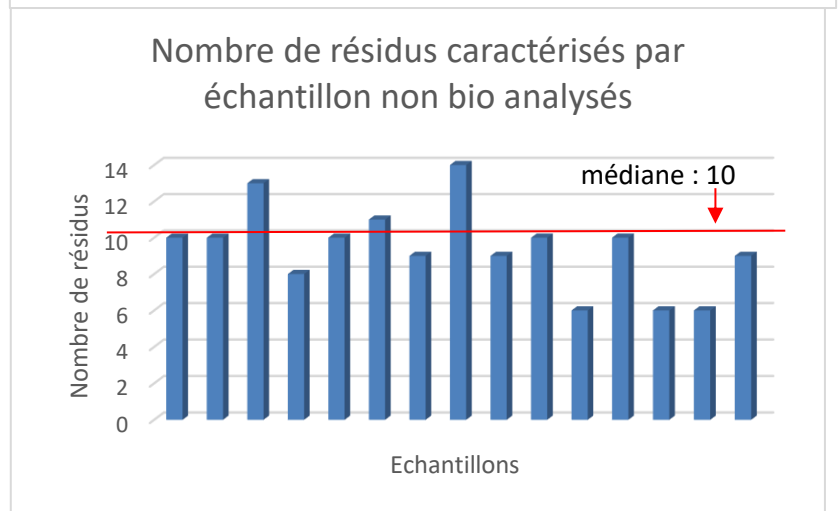
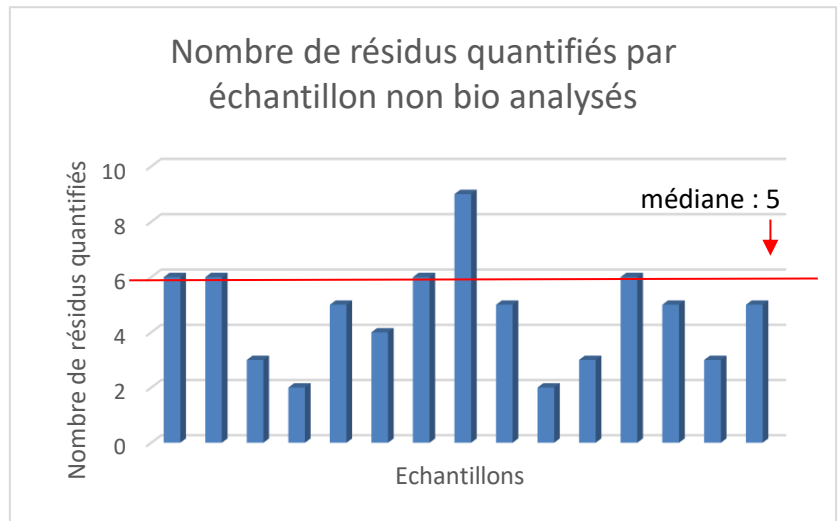
PBO : point sur une molécule à part

Le Pipéronyl butoxide n'est pas considéré comme un pesticide en tant que tel, bien qu'il soit systématiquement recherché en routine dans les analyses de pesticides. Il est classé comme synergisant de nombreux pesticides et possède une toxicité propre. Comme la DGCCRF dans ses enquêtes annuelles, nous l'avons retenu dans ce rapport.

Les résultats

Données générales

- ✓ 100 % des échantillons non bio analysés contiennent des résidus de pesticides !
- ✓ 0% des échantillons bio analysés contiennent des résidus de pesticides.
- ✓ Dans les 15 échantillons non bio, 141 résidus ont été retrouvés au total dont 70 ont pu être quantifiés (soit 49.64% du total).
- ✓ Parmi ces 141 résidus, 81 sont des PE suspectés (soit 57.44% du total)
- ✓ Le laboratoire a détecté 30 molécules différentes dans l'ensemble des échantillons analysés dont 19 sont des PE suspectés (soit 63.33 % du total).
- ✓ 14 : c'est le nombre maximal de résidus trouvé dans un échantillon non bio analysé.
- ✓ 6 : c'est le nombre minimal de résidus trouvés dans les échantillons non bio analysés.
- ✓ 9,4 résidus en moyenne ont été trouvés dans les échantillons non bio -la médiane est à 10. Dont 4,66 ont été quantifiés en moyenne.

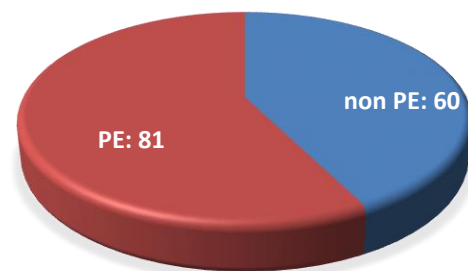


- ✓ **0.177 mg/kg** : c'est la concentration moyenne de résidus quantifiés par échantillon analysé, soit 354 fois la Concentration maximale admissible (CMA) tolérée dans l'eau de boisson pour l'ensemble des pesticides ! La concentration minimale est de 0,045 mg/kg par échantillon analysé. La Concentration maximale est de 0,350 mg/kg.
- ✓ **1 molécule a été détectée dans tous les échantillons non bio analysés.** Il s'agit du pyriméthanil. C'est un fongicide qui est utilisé en viticulture et qui est classé cancérigène possible par l'US-EPA aux Etats-Unis (voir le tableau page suivante).
- ✓ Aucune **Dose journalière Admissible (DJA)** n'apparaît pouvoir être dépassée pour les résidus retrouvés dans les échantillons analysés, et ce pour une consommation de 50 à 100 g par jour de produit.

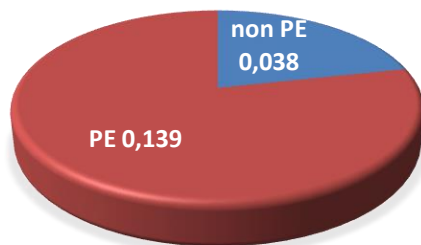
Les données sur les PE et CMR

- ✓ 100% des mueslis non bio analysés contiennent des pesticides suspectés d'être PE.
- ✓ 5,4 résidus de pesticides suspectés PE en moyenne ont été retrouvés dans les échantillons non bio analysés.
- ✓ La concentration moyenne de résidus PE quantifiés par échantillon est de 0.139 mg/kg soit 278 fois la Concentration maximale admissible (CMA) tolérée dans l'eau de boisson pour l'ensemble des résidus de pesticides !

Nombre total de résidus PE/ non PE trouvés



Concentrations moyennes de résidus PE et non PE quantifiés en mg/kg



Molécules différentes retrouvées

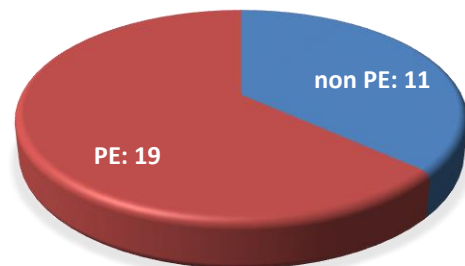


Tableau des molécules retrouvées, classées par présences dans les échantillons et classement CMR

Molécules (en rouge les PE suspectés)	Présence dans les échantillons	%	PE	Classement CMR ⁹
pyriméthanil	15	100	X	Cancérogène Possible US
boscalid	13	86,66		
azoxystrobine	11	73,33		
chlorpyrifos-éthyl	11	73,33	X	
cyprodinyl	11	73,33	X	
iprodione	11	73,33	X	Cancérogène Possible US et UE
metalaxyl and metalaxyl-M	11	73,33		
pipéronyl-butoxyde	8	53,33	X	Cancérogène Possible US
fluopyram	7	46,66		
indoxacarb	6	40		
méthoxyfénoside	6	40		
pirimiphos-méthyl	5	33,33	X	
myclobutanil	3	20	X	
cyhalothrine	2	13,33	X	
cyperméthrine	2	13,33	X	Cancérogène Possible US
fenhexamide	2	13,33	X	
penconazole	2	13,33	X	
tebuconazole	2	13,33	X	Cancérogène Possible US et reprotoxique possible UE
trifloxystrobin	2	13,33		
acetamipride	1	6,66		
bifenthrine	1	6,66	X	Cancérogène Possible US et UE
chlorpropham	1	6,66	X	
deltaméthrine	1	6,66	X	
difeconazole	1	6,66		
fenvalérate	1	6,66	X	
fludioxonyl	1	6,66	X	
imidaclopride	1	6,66	X	
propargite	1	6,66		Cancérogène Probable US et possible UE
pyraclostrobine	1	6,66		
tricyclazole	1	6,66	X	

⁹ Pour US EPA Annual Cancer report 2015 / pour europe CLP 10 août 2015

Le tableau récapitulatif des résultats

Produit	Nombre résidus total	dont résidus quantifiés	Quantité résidus mg/kg	Nom des molécules (en rouge les PE suspectés)	Nbre PE / ech
All Bran Fruit' fibres Kellogs	10	6	0,35	chlorpyrifos-éthyl 0,024 iprodione 0,17 azoxystrobine trace boscalid 0,026 cyprodinyl 0,023 indoxacarb trace metalaxyl and metalaxyl-M 0,035 myclobutanil trace pyriméthanil 0,072 trifloxystrobin trace	5
Special Muesli 30% fruits et noix Jordans	10	6	0,263	chlorpyrifos-éthyl 0,016 iprodione 0,080 acetamiprid trace azoxystrobine 0,015 boscalid trace cyprodinyl 0,020 fluopyram trace metalaxyl et metalaxyl-M 0,012 méthoxyfenozone trace pyriméthanil 0,12	4
Nestlé Fitness 5 fruits	13	3	0,117	chlorpyrifos-éthyl trace deltamethrin (cis-deltamethrin) trace pipéronyl-butoxyde 0,056 azoxystrobine trace boscalid trace cyprodinyl trace fluopyram trace indoxacarb trace metalaxyl and metalaxyl-M 0,020 méthoxyfenozone trace pyriméthanil 0,041 tricyclazole trace trifloxystrobin trace	6
Muesli Carrefour 7 fruits	8	2	0,089	chlorpyrifos-éthyl trace cyhalothrin trace iprodione 0,026 boscalid Trace cyprodinyl Trace metalaxyl and metalaxyl-M Trace méthoxyfenozone Trace pyriméthanil 0,063	5
Muesli Carrefour Fruits et Fibres	10	5	0,176	chlorpyrifos-éthyl trace iprodione 0,031 propargite 0,081 fenvalerate 0,017 azoxystrobine Trace boscalid Trace cyprodinyl 0,022 fluopyram Trace metalaxyl and metalaxyl-M Trace pyriméthanil 0,025	5
Crousty 4 fruits Auchan	11	4	0,099	chlorpyrifos-éthyl trace iprodione 0,015 pipéronyl-butoxyde 0,016 pirimiphos-méthyl trace azoxystrobine Trace boscalid 0,023 cyprodinyl Trace fluopyram Trace	6

				indoxacarb Trace metalaxyl and metalaxyl-M trace pyriméthanol 0,045	
Muesli Jordans Suprême 40% fruits	9	6	0,193	fludioxonil 0,010 iprodione 0,023 boscalid 0,064 cyprodinyl 0,034 fenhexamid 0,044 imidaclopride 0,018 myclobutanil Trace pyriméthanol Trace tebuconazole Trace	8
Muesli (pétales de blé) Fruits et Fibres Auchan	14	9	0,342	chlorpyrifos-éthyl 0,017 cyperméthrin 0,011 iprodione 0,037 pipéronyl-butoxyde 0,059 pirimiphos-méthyl trace azoxystrobine 0,025 boscalid Trace cyprodinyl 0,010 fluopyram Trace indoxacarb Trace metalaxyl and metalaxyl-M 0,026 myclobutanil 0,017 penconazole Trace pyriméthanol 0,14	9
Muesli Kellogs Country Store	9	5	0,186	iprodione 0,021 pipéronyl-butoxyde trace pirimiphos-méthyl 0,011 azoxystrobine 0,010 boscalid Trace cyprodinyl 0,014 fluopyram Trace indoxacarb Trace pyriméthanol 0,13	5
Muesli Alpen sans sucre ajouté	10	2	0,045	chlorpropham trace chlorpyrifos-éthyl trace cyhalothrin trace iprodione 0,016 pipéronyl-butoxyde trace pirimiphos-méthyl trace boscalid Trace cyprodinyl Trace metalaxyl and metalaxyl-M Trace pyriméthanol 0,029	8
Muesli Jordans Country Crisp céréales complètes fruits et noix	6	3	0,098	chlorpyrifos-éthyl trace cyperméthrin trace iprodione 0,042 azoxystrobine 0,010 méthoxyfénazole Trace pyriméthanol 0,046	4
Muesli croustillant aux fruits Brin de Jour	10	6	0,282	chlorpyrifos-éthyl trace azoxystrobine 0,033 boscalid 0,054 cyprodinyl 0,036 difénoconazole 0,016 fluopyram trace metalaxyl and metalaxyl-M trace méthoxyfénazole 0,013 penconazole trace pyriméthanol 0,13	4

Muesli Bran Form fruits secs Brin de jour	6	5	0,175	bifenthrine trace pipéronyl-butoxyde 0,057 pirimiphos-méthyl 0,032 azoxystrobine 0,012 metalaxyl and metalaxyl-M 0,012 pyriméthanol 0,062	4
Muesli Kellogs Extra pepites crunchy muesli	6	3	0,092	pipéronyl-butoxyde trace boscalid 0,039 fenhexamid 0,041 pyraclostrobine trace pyriméthanol 0,012 tebuconazole trace	4
Muesli Classic morceaux de fruits Chabrior	9	5	0,159	chlorpyrifos-éthyl trace iprodione 0,056 pipéronyl-butoxyde 0,013 azoxystrobine 0,024 boscalid trace indoxacarb trace metalaxyl and metalaxyl-M 0,025 méthoxyfénazole trace pyriméthanol 0,041	4
Muesli Bio aux fruits Bjorg	0	0	0	0	0
Muesli Bio croustillant aux 7 fruits Terre et céréales Bio	0	0	0	0	0
Muesli Bio 7 fruits Auchan	0	0	0	0	0
Muesli Bio Jordans aux fruits et noix	0	0	0	0	0
Muesli Bio croustillant 4 céréales et fruits secs Bio Village	0	0	0	0	0

Contexte et demandes

Rappel des faits

Le 15 juin 2016, la Commission Européenne a finalement publié sa proposition – très critiquée - de critères pour identifier les perturbateurs hormonaux¹⁰ (aussi connu comme perturbateurs endocriniens ou PE) pour les législations européennes des biocides et pesticides. Il s'est ensuite tenu des réunions avec les Etats membres et avec les parties prenantes pour expliquer les propositions et 2 consultations publiques parallèles ont été menées en juillet sur ces critères PE proposés.

Les experts et les représentants officiels des 28 Etats membres se sont réunis les 20 Septembre (biocide) et 21 septembre (pesticides) pour discuter davantage des critères proposés à Bruxelles. Les pays de l'UE au sein du Comité permanent « pesticides » doivent voter sur les propositions dans l'une des réunions ultérieures du Comité. En vertu de la Directive sur les biocides, aucun vote n'est nécessaire pour ces substances.

Si la proposition finale - que la Commission peut encore changer à la suite des discussions - est approuvée par le Comité, il reviendra ensuite au Parlement européen et au Conseil de décider. Ils ont 3 mois pour dire s'ils veulent ou non rejeter la proposition.

Après un retard de près de trois ans, la proposition de la Commission tombée en juin ne parvient toujours pas à nous satisfaire, tant en termes de contenu et paramètres scientifiques, qu'en termes

de protection de la santé de l'homme, la faune et l'environnement. Lorsque la proposition de critères a été publiée en juin, la Coalition EDC-Free, dont Générations Futures est membre, a exprimé son étonnement, condamnant fermement la proposition¹¹.

Le 29 juillet, l'ANSES a publié un avis critique de cette proposition et une définition bien plus ambitieuse¹². Cet avis propose l'adoption d'une définition incluant les PE présumés ou suspectés. Alors que la proposition de la Commission "repose sur une seule catégorie, écartant la notion de PE suspecté", rappelle l'Anses, une "approche graduée" permettrait de "mieux prendre en compte les incertitudes et (de) faciliter le jugement d'experts". En déplacement à l'Anses la veille de la publication de cet avis, Ségolène Royal, avait elle aussi jugé la position de la Commission « *extrêmement décevante* ». Tout comme le 27 juillet, l'Endocrine Society, société savante internationale d'endocrinologie, qui s'était insurgée contre ces critères trop restrictifs, peu à même, selon elle, de protéger la population¹³.

Demands

Pour ces raisons, nous demandons instamment à tous les gouvernements nationaux de rejeter la proposition dans sa forme actuelle et insistons sur des changements majeurs pour veiller à ce que les PE auxquels nous sommes exposés soient identifiés comme tels et donc interdits d'utilisation comme cela est prévu dans la législation européenne, et ce afin de protéger notre santé.

Nous appelons le gouvernement français à faire de l'élimination à terme de tous les PE de notre environnement un axe majeur de sa politique de

¹⁰ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/perturbateurs-endocriniens-definition-des-criteres/>

¹¹ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/lettre-segolene-royal/>

¹² http://k6.re/BfD_A

¹³ <http://k6.re/NAZcv>

santé environnementale, afin de protéger les enfants nés ou à naître. Cet objectif doit concerner toutes les substances perturbatrices endocriniennes, avérées ou suspectées, sans distinction de seuil d'activité. En effet, les progrès scientifiques à venir, la prise en compte de l'effet cocktail ou la complexité des interactions et des impacts environnementaux imposent que l'on applique avec ces substances plus qu'ailleurs encore les principes de précaution et de

substitution. Cela vaut bien sûr également pour le niveau européen, où la législation sur les pesticides prévoit déjà l'élimination des pesticides PE sous certaines conditions.

Par ailleurs, **nous avons envoyé aux enseignes de supermarchés et marques ciblées dans cette enquête** un courrier ¹⁴ où nous formulons des demandes et faisons des propositions.

Agir

Une large coalition d'organisations de la société civile dont des associations de protection de l'environnement et de promotion de la santé, des mutuelles, des syndicats et des associations de consommateurs agissent pour réaffirmer la nécessité d'agir vite et de manière conséquente sur les perturbateurs endocriniens. Si les citoyens veulent agir en ce sens, nous les invitons à soutenir et relayer les actions mises en place dans le cadre de cette coalition¹⁵ et à soutenir les actions et publications de Générations Futures¹⁶.

Mise en garde sur les limites de l'enquête

Cette enquête est basée sur l'analyse d'aliments à base de céréales susceptibles d'être ingérés par un individu à un moment de sa vie. Les aliments ont été choisis parmi les principales marques disponibles en magasin à la date de l'enquête et dans la zone de prélèvement. Elle ne prétend pas être parfaitement représentative de la consommation de ce type d'aliments en France et ne prétend pas refléter exactement l'état moyen de la contamination par des substances chimiques de ce type d'aliments à base de céréales vendus en France.

Cette enquête vise à éclairer les questionnements que nourrissent le public et notre organisation sur la présence de résidus de pesticides - dont certains

suspectés être des perturbateurs endocriniens - dans des aliments bio et non bio de type mueslis (ou assimilés).

Nous tenons à rappeler qu'il est important d'avoir une alimentation diversifiée et équilibrée riche en fibres, vitamines, calcium et autres éléments nutritifs nécessaires au bon développement d'un enfant et à la santé des adultes et qu'il est souhaitable de suivre les recommandations inscrites du Plan National Nutrition Santé (PNNS) notamment celle relative à la consommation, à chaque repas et selon l'appétit de fruits, de pains, céréales, pommes de terre et légumes secs.

¹⁴ Annexe de ce rapport

¹⁵ <http://www.edc-free-europe.org/comment-agir/>

¹⁶ <https://www.helloasso.com/associations/gf>

Ce qu'il faut savoir de manière générale

Contexte général sur les pesticides

Le marché

En moyenne triennale glissante, l'indicateur de suivi du plan Ecophyto, le NODU « usages agricoles », a augmenté de 5,8 % entre la période 2011-2012-2013 et la période 2012-2013-2014. Il a augmenté de 9,4 % entre 2013 et 2014. Les quantités de substances actives (QSA) des usages agricoles, quant à elles, ont augmenté de 16,0 % entre 2013 et 2014.

Avec environ 65000 tonnes de substances actives (SA) de pesticides vendus, la France reste désormais le 2nd pays utilisateur en chiffre absolu en Europe (après l'Espagne).

La France est le premier producteur agricole européen (21,7 % de la production totale de l'Union européenne), le premier producteur de maïs, très gros consommateur d'herbicides (42,7% de la production totale européenne), et dispose de la plus grande surface agricole utilisée -SAU- : 28,4 millions d'hectares, soit 22 % de la SAU totale. Rapportée à l'hectare, la France est dans une position moyenne au niveau de la consommation de pesticides.

La réglementation

La mise sur le marché et l'utilisation des pesticides sont réglementées au niveau européen dans le cadre du « paquet pesticides » adopté en octobre 2009. Ce paquet législatif contient un règlement (CE) n° 1107/2009 relatif à la mise sur le marché et l'évaluation des pesticides, une directive 2009/128/CE instaurant un cadre communautaire d'actions pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, une directive 2009/127/CE concernant les machines destinées à l'application des pesticides, et un règlement (CE) n°1185/2009 relatif aux statistiques.

Pour ce qui est du Règlement 1107/2009, concrètement, les substances actives des pesticides sont autorisées au niveau de l'UE, ensuite le produit formulé est évalué par l'ANSES¹⁷ (pour son efficacité et son « innocuité ») et ensuite autorisé pour un usage précis par le Ministre de l'agriculture.

Ce Règlement a évolué par rapport à l'ancienne Directive 91/414 sur différents aspects : adoption de critères d'exclusion pour l'approbation des substances (exclusion des CMR 1a et 1b et des PE lorsque la définition sera définitivement adoptée), une homologation et évaluation des co-formulants, des règles plus strictes sur les emballages et l'étiquetage, le principe de substitution des molécules les plus dangereuses, etc.

Pour ce qui est de la Directive 2009/128, celle-ci a dû être transposée en droit français. Elle l'a été dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du fameux plan Ecophyto 2018¹⁸.

¹⁷ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation

¹⁸ <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Les pesticides perturbateurs endocriniens

Dans le cadre du projet EXPERT, nous avons comme objectif de cibler uniquement les pesticides soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens (PE). Vous trouverez ci-dessous un éclairage sur ce que sont ces substances PE.

Qu'est-ce qu'un PE ?

Les glandes endocriniennes sécrètent des hormones qui agissent comme des "messagers chimiques" dans les organismes vivants. Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants.

Les cancers hormonaux-dépendants (prostate, testicule, sein), les perturbations du métabolisme (obésité, diabète), de la reproduction (diminution de la fertilité, puberté précoce chez les filles), les problèmes cardiovasculaires mais aussi les troubles mentaux et du comportement, sont tous des effets potentiels des PE.

Les modes d'action des PE sont particuliers. Ainsi, de faibles doses sont parfois plus actives que des doses plus fortes. Les effets des PE peuvent aussi se répercuter dans la descendance d'un individu, 2 à 3 générations ou plus après son exposition. C'est ce qu'on appelle les effets transgénérationnels.

Où trouve-t-on les PE ?

Ces PE sont présents dans notre environnement quotidien et sont systématiquement présents dans le corps humain (urines, sang, cordon ombilical, lait maternel). Parmi ces substances chimiques PE suspectées ou avérées, on trouve le fameux Bisphénol A (BPA), certains phtalates (additifs plastifiant du PVC souple), des parabènes (conservateurs de certains cosmétiques), des composés perfluorés (revêtements antiadhésifs), et bien sûr nombre de pesticides...

Les pesticides PE

Le réseau d'ONG PAN Europe a consulté différentes sources scientifiques : revues à comité de lecture et études faites lors de l'évaluation des pesticides pour repérer les pesticides PE et a dressé une liste de 50 pesticides PE potentiels différents.

De son côté, Générations futures a réalisé en 2010 une enquête portant sur la présence de résidus chimiques dans l'alimentation. Nos analyses montraient qu'en 24h, un enfant est susceptible d'ingérer des dizaines de molécules chimiques soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens (37 molécules différentes dont 12 pesticides) ! Voir aussi nos rapports EXPERT¹⁹.

Les céréales à paille

SAU et Indicateur de Fréquence de Traitements (IFT)

4,9 millions de hectares de surface cultivée en blé tendre de la France en 2010/2011. En 2010, 9,1 millions d'hectares sont estimés pour la culture de céréales (hors riz). Le blé tendre représenterait 54 % de cette surface, le maïs et l'orge 17 % chacun²⁰.

¹⁹ <http://www.generations-futures.fr/nos-sites-et-documents/nos-rapports/>

²⁰ <http://www.infocereales.fr/chiffre/index/id/55726/idfichier/84>

Le blé tendre et dur consommant à eux seuls 47% des pesticides épanchés sur les grandes cultures (en équivalent dose pleine²¹).

En 2011, les IFT moyens (nombre moyen de doses de références appliquées pendant une campagne) s'échelonnent entre 1,5 et 5,5 pour les grandes cultures, hors pomme de terre.²² Pour le blé tendre l'IFT est à 3,8 (contre 4 en 2006) et 2,8 pour le blé dur (contre 2,6 en 2006)

En grandes cultures, 75% de l'utilisation des pesticides (toutes catégories confondues) est le fait des céréales à paille (blé tendre et orge) et du colza, qui totalisent 70% de la surface ; 80% des fongicides sont appliqués sur 3 grandes cultures qui totalisent 59% des surfaces : blé tendre surtout et dans une moindre mesure orge et pomme de terre. En grande culture, le colza et le blé tendre totalisent près de 75% des utilisations d'insecticides.

Outre cet indicateur de fréquence de pulvérisation, il faut aussi tenir compte de la toxicité et de la variété des produits utilisés en agriculture intensive chimiquement et l'agriculture biologique.

Salariés de l'agroalimentaire et insecticides de stockage

Alors, qu'on imaginait que seuls les agriculteurs étaient concernés par l'exposition aux pesticides, Générations Futures a découvert avec l'aide du Syndicat Solidaires que des salariés de l'agroalimentaire, travaillant pour des entreprises de transformations des céréales, pouvaient être intoxiqués par des insecticides de conservation pulvérisés à forte dose dans des entrepôts de stockage des céréales. Ces salariés ont décidé de porter plainte contre leur employeur car depuis leur intoxication ils connaissent de lourds problèmes de santé²³.

Résidus de pesticides dans les céréales

De même, l'utilisation intensive de substances chimiques a pour conséquence une exposition des consommateurs puisque nombre de ces substances se retrouvent dans les céréales non bio.

Chaque année, la DGCCRF doit faire des recherches de résidus de pesticides dans les aliments et il n'est pas rare de retrouver des résidus de pesticides dans les céréales dont certains sont des perturbateurs endocriniens possibles comme le chlorpyrifos-méthyl ou encore le pipéronyl butoxide (PBO) largement utilisés dans les lieux de stockages des grains (silo, containers etc.) en quantité parfois importantes.

Ainsi les données en 2010 (publiées en 2012) du plan de surveillance de la DGCCRF montrent que dans 63,3% des échantillons de blé non bio testés, on retrouve des résidus de pesticides avec une moyenne pour les céréales de 53,3% des échantillons qui contiennent des résidus de pesticides.

Dans le blé transformé non bio, on retrouve des résidus de pesticides dans plus de 80% des échantillons testés avec un dépassement des Limites maximales en résidus pour certains pesticides comme l'orthophenylphenol.

²¹ Les autres grandes cultures se répartissant entre la pomme de terre, le colza, l'orge, le maïs, la betterave, le tournesol, et le pois

²² http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier18_ift.pdf

²³ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/apres-les-agriculteurs-des-salaries-de-lagroalimentaire-victimes-des-pesticides-a-qui-le-tour/>

Les fruits : IFT

Nous présentons ci-dessous les indicateurs de fréquence de traitements (IFT) des fruits les plus communément présents dans les mueslis aux fruits (ou céréales prêtes à consommer assimilées).

Pommes

Nombre moyen de traitements phytosanitaires selon les espèces en 2012*

		Pomme	Pêche	Prune	Abricot	Cerise
Fongicides - Bactéricides	Valeur estimée	22,5	10,8	5,5	8,1	5,0
	Demi-intervalle de confiance	0,4	0,4	0,1	0,3	0,1
Insecticides - Acaricides	Valeur estimée	9,0	6,7	3,8	2,6	2,6
	Demi-intervalle de confiance	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1
Herbicides	Valeur estimée	1,8	1,6	1,5	1,1	0,8
	Demi-intervalle de confiance	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Régulateurs de croissance	Valeur estimée	1,8	0,0	0,0	0,0	0,1
	Demi-intervalle de confiance	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre total de traitements	Valeur estimée	35,1	19,2	10,8	11,8	8,5
	Demi-intervalle de confiance	0,7	0,7	0,2	0,4	0,2

* Les résultats portent sur 2011 pour la pomme.

Note : un traitement phytosanitaire correspond à l'application d'un produit spécifique lors d'un passage (cf. encadré « Définitions - Méthodologie »).

L'intervalle de confiance mesure la plage de valeurs au sein de laquelle la « vraie » valeur a 95 % de chance de se situer.

En 2012, le nombre total moyen de traitements sur la pêche a 95 % de chance de se situer entre 18,5 (19,2 – 0,7) et 19,9 (19,2 + 0,7).

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/pratiquesarboriculture2015T1bsva.pdf>

Raisins

IFT TOTAL HORS PRODUITS DE BIOCONTROLE

BASSIN	moy
Alsace	8,7
Beaujolais	17,2
Bordelais	15,3
Bouches-du-Rhône	7,7
Bourgogne	17,6
Cahors	12,4
Champagne	19,5
Charentes	17,6
Cher	13,1
Côtes-du-Rhône nord	9,8
Côtes-du-Rhône sud	9,8
Dordogne	13,4
Gaillac	13,6
Gers	17,4
Languedoc hors PO	12,2
Lot-et-Garonne	12,7
PACA 83-84	8,0
Pyrenees-Orientales	8,6
Val de Loire	12,0
ENSEMBLE	13,3

Source : SSP - Agreste, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2013

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/xls/pratiquesviticulture2015T1bsva.xls>

Les céréales du petit-déjeuner

Le marché français

1a - Le MARCHÉ FRANÇAIS (avec Hard Discount et proxi, E-commerce, circuits spécialisés)

	2013		2012		2011	
	tonnes	Millions €	tonnes	Millions €	tonnes	Millions €
Céréales prêtes à consommer (CPAC)	124 202	684	131 589	735	134 000	736

Source : Total Marché Français (avec Hard Discount, proxi, E-commerce et circuits spécialisés) (extrapolation IRI / TNS Worldpanel en 2013)

1b - Le MARCHÉ FRANÇAIS (hors Hard Discount et « hors-domicile »)

	2013		2012		2011	
	tonnes	Millions €	Tonnes	Millions €	tonnes	Millions €
Céréales prêtes à consommer (CPAC)	102 623	585,8	99 586	581,2	100 160	582,6
Céréales à préparer (avoine)	2 809	9,0	2 575	8,5	2 529	8,2
Céréales bio et diététiques	3 008	21,0	2 565	18,1	2 270	15,4
TOTAL	108 440	615,8	104 726	607,8	104 959	606,2

Source : IRI Census P12 2013

Source des tableaux ci-dessus : Syndicat français des céréales prêtes à consommer – Chiffres-clefs 2013

Les principales marques selon le Syndicat français des céréales prêtes à consommer

	Pdm valeur	Pdm volume
✓ SPECIAL K (Kellogg's)	13,2%	9,5%
✓ TRESOR (Kellogg's)	12,1%	10,6%
✓ CHOCAPIE (Nestlé)	6,8%	7,3%
✓ LION (Nestlé)	5,0%	6,0%
✓ FITNESS (Nestlé)	4,6%	3,9%
✓ COCO POPS(Kellogg's)	3,8%	3,9%
✓ COUNTRY CRISP(Jordans)	3,7%	3,4%
✓ MIEL POPS(Kellogg's)	3,6%	3,5%
✓ CRUESLI-Quaker(Pepsico)	3,0%	3,0%
✓ EXTRA (Kellogg's)	2,4%	2,0%
✓ FROSTIES (Kellogg's)	2,3%	2,5%
✓ CRUNCH (Nestlé)	2,2%	2,5%
✓ NESQUIK (Nestlé)	2,0%	2,2%

(Parts de marché sur 12 mois, P13 2013, Source IRI Census, HM+SM)

(*) Sur total CPAC. Le terme «marques» peut qualifier une marque donnée ou une gamme de produits sous le nom d'une même marque.

La consommation des céréales du petit-déjeuner

D'après le Syndicat français des céréales prêtes à consommer ou à préparer, la consommation est la suivante :

- ✓ Le ratio production totale sur population est de 1,9 kg par habitant pour l'année
- ✓ 64,9% des ménages acheteurs
- ✓ 6,3 kg par ménage acheteur²⁴

²⁴ Source : 2013 P13 Kantar tous circuits sur 13 périodes.

Annexe : Lettre type adressée aux marques

Objet : des pesticides perturbateurs endocriniens dans certaines céréales du petit-déjeuner.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, les perturbateurs endocriniens (PE) dans les aliments et les produits de consommation courante peuvent présenter un risque pour la santé. Ces substances chimiques peuvent causer de graves maladies comme certains types de cancers hormono-dépendants, des malformations congénitales ou des troubles du comportement, etc.²⁵ Les femmes enceintes, les fœtus ou encore les jeunes enfants sont parmi les plus vulnérables face à ces substances, même à très faibles doses²⁶. **Sachez par ailleurs que la question des pesticides est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs européens qui sont de plus en plus conscients de leurs effets nocifs²⁷.**

En tant qu'association travaillant sur ce dossier des pesticides, nous sommes préoccupés par la présence de ces produits chimiques nocifs dans certaines de vos préparations à base de céréales et fruits secs pour le petit-déjeuner (mueslis et assimilés).

Dans le cadre de nos travaux sur les PE²⁸, notre association vient de faire analyser des mueslis et assimilés (marques et MDD), dont des produits vendus sous votre marque. Les résultats montrent la présence de nombreux pesticides PE suspectés. Nous sommes disposés à vous exposer plus en détail cette présence des PE dans certains de vos produits et réfléchir avec vous à la manière de faire évoluer positivement la situation. Une mesure simple consisterait, par exemple, à imposer à vos fournisseurs de céréales d'avoir recourt uniquement à la ventilation à froid des silos et autres lieux de stockage au lieu d'utiliser des insecticides. De même, des cahiers des charges plus stricts pour vos fournisseurs de fruits secs seraient envisageables.

Nous restons à votre disposition pour fixer un rendez-vous afin d'évoquer ce sujet de vive voix. Nous tenons à vous informer par ailleurs que nous avons l'intention de communiquer aux médias votre réponse (ou non réponse). Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Maria Pelletier
Présidente de Générations Futures



François Veillerette
Porte-Parole de Générations Futures



²⁵ Voir state-of-the-art report Prof. Kortenkamp, appointed by the EU: « State-of-the-art assessment for endocrine disruptors », 2012.

²⁶ Vandenberg/Soto/Heindel/VomSaal ao. (Endocrine Reviews, June 2012).

²⁷ Voir: 2010 EU Eurobarometer on risk perception related to food, pesticides residues in fruits, vegetables or cereals are the main concern of European citizens regarding food safety.

²⁸ <http://www.generations-futures.fr/nos-sites-et-documents/nos-rapports/>